



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/4

Section institutionnelle

INS

Date: 4 septembre 2013

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme de développement durable pour l'après-2015

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à recommander aux mandants tripartites et à demander au Directeur général d'approuver une stratégie en six points destinée à permettre la poursuite des travaux relatifs au cadre de développement durable de l'après-2015 (voir le projet de décision figurant au paragraphe 24).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

Documents connexes: GB.319/POL/7; GB.319/INS/3/1; GB.319/INS/3/2.

Introduction

1. Le présent document fait le point sur les grandes questions et priorités qui se dégagent de la réflexion consacrée à l'après-2015, rend compte des progrès du débat engagé par les gouvernements sur les objectifs de développement durable, et présente les premières propositions formulées à ce jour en vue de la définition d'un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux¹. Il souligne également le rôle joué par les mandants tripartites et le Bureau à toutes les étapes de ce processus, et propose à l'OIT une stratégie à suivre jusqu'au terme des négociations qui doivent aboutir à l'établissement du programme de développement de l'après-2015.

Lancement d'une vaste réflexion au niveau mondial

2. Les consultations thématiques nationales, régionales et mondiales conduites par les Nations Unies pour aider les Etats membres à établir un cadre mondial de développement se caractérisent autant par leur ampleur que par la richesse de leur contenu. Près d'un million de personnes dans le monde, notamment des représentants des employeurs et des syndicats, y ont participé. L'amélioration des opportunités d'emploi fait partie des grandes priorités du futur programme recensées dans le cadre de l'enquête mondiale lancée par les Nations Unies, intitulée *MY World*; parmi ces priorités figurent également l'éducation, la santé, un gouvernement honnête et réactif, l'eau et l'assainissement². La création d'emplois est également considérée comme une nécessité urgente dans la quasi-totalité des pays où les Nations Unies ont organisé des consultations nationales, et fait partie des grandes priorités répertoriées par les commissions régionales des Nations Unies³.
3. Les consultations ont porté sur diverses questions relatives au futur cadre – nécessité d'un programme universel, évolution du programme, mode de participation, architecture des responsabilités et suivi de la mise en œuvre. Les résultats de cette «conversation mondiale» ont été intégrés au rapport qui doit être présenté par le Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de la réunion spéciale convoquée le 25 septembre 2013 par le président de l'Assemblée générale, réunion qui sera consacrée aux initiatives prises pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire ainsi qu'à l'examen du futur cadre de développement.
4. Le rapport du Secrétaire général, intitulé «Une vie de dignité pour tous: accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015» évalue les progrès accomplis à ce jour et recense les politiques et les programmes ayant exemplairement contribué à la réalisation des objectifs et susceptibles de l'accélérer⁴, notamment les mesures visant à promouvoir une croissance partagée, un emploi décent et la protection sociale, à accroître les ressources affectées aux services essentiels et à assurer

¹ Voir les documents GB.317/WP/SDG/1 et GB.316/INS/6 pour les précédents rapports.

² Près de 800 000 personnes réparties dans 194 pays ont participé à l'enquête via Internet, au moyen de leur téléphone portable ou dans le cadre d'un entretien direct; pour les résultats, consulter le site <http://www.myworld2015.org/?page=results&lang=fr>.

³ www.regionalcommissions.org/post2015regionalreport.pdf

⁴ AN/68/202, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/68/202>.

un accès universel à ces services, à mobiliser une véritable volonté politique, à instaurer un climat politique international plus favorable, et à tirer parti des possibilités ouvertes par les partenariats multipartites.

5. Le Secrétaire général estime que la préparation de l'après-2015 nécessite une nouvelle vision et la mise en place d'un cadre réactif. Le développement durable – fruit de l'intégration de la croissance économique, de la justice sociale et de la gestion de l'environnement – constitue selon lui un principe directeur mondial et un mode d'action. Il rappelle que la mise en œuvre de ce programme universel suppose de profondes transformations économiques ainsi que l'établissement d'un nouveau partenariat mondial. L'importance accordée dans le rapport du Secrétaire général à la promotion d'une croissance durable et partagée et d'un emploi décent – cette promotion s'inscrit dans un éventail de mesures évolutives destinées à se renforcer mutuellement et applicables à tous les pays – résulte en partie du travail de sensibilisation accompli par l'OIT sur le rôle capital du travail décent en matière de développement durable.
6. La réunion spéciale devrait déboucher sur l'adoption d'une résolution qui définira la marche à suivre pour être en mesure d'établir le nouveau cadre d'ici à la fin de 2015. Les Etats membres des Nations Unies vont probablement engager les négociations sur le futur programme vers la fin de 2014, et s'inspireront alors vraisemblablement des idées issues des consultations et synthétisées dans le rapport du Secrétaire général. Ce processus diffère sensiblement de celui qui a mené au lancement des OMD, ce qui devrait permettre au nouveau cadre de bénéficier d'un vaste soutien et de susciter une large adhésion.
7. L'OIT et ses mandants tripartites ont participé aux consultations dans divers contextes. Le Bureau a dirigé la discussion thématique sur la croissance et l'emploi, mis en lumière les questions touchant à la qualité de l'emploi et à la protection sociale, et ouvert le débat sur les politiques et les moyens de mise en œuvre. La réunion d'experts OIT/PNUD qui s'est tenue à New York en juin 2013 avec la participation des partenaires sociaux a mis en évidence la nécessité d'inscrire dans le programme de l'après-2015 un objectif ambitieux dans le domaine de l'emploi⁵. Le Bureau a également contribué aux consultations thématiques consacrées aux inégalités, à la gouvernance, à l'éducation et au dynamisme démographique. Le BIT a publié et diffusé une seconde note de synthèse relative au programme de développement de l'après-2015. Cette note, intitulée «Jobs and livelihoods in the post-2015 development agenda: Meaningful ways to set targets and monitor progress» («L'emploi et les moyens de subsistance dans le programme de développement pour l'après-2015: Comment fixer des objectifs et suivre les progrès réalisés») a aidé à définir le cadre du débat, de plus en plus animé, consacré aux objectifs concrets, aux cibles et aux indicateurs⁶.
8. Les bureaux extérieurs de l'OIT ont participé aux consultations nationales et régionales et aidé les mandants à s'y associer. L'appui apporté par le Bureau à la participation des partenaires sociaux a été important, car il a permis une meilleure prise en considération des questions touchant au monde du travail dans un débat qui a donné lieu à une importante participation d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres représentants de la société civile. A l'initiative du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), une réunion syndicale d'experts sur le programme de développement de l'après-2015 a été organisée à Genève en mai 2013, afin de recueillir le point de vue de plus de 50 dirigeants

⁵ www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS_216395/lang--en/index.htm;
www.iisd.ca/post2015/employment/

⁶ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/genericdocument/wcms_213362.pdf

syndicaux d'une trentaine de pays⁷. Le Bureau intervient également pour faciliter la participation des représentants des travailleurs et des employeurs à plusieurs réunions et événements liés à l'après-2015, notamment la réunion qui, sous l'égide d'ONU Femmes, a été consacrée en novembre 2012 à l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans le cadre de développement de l'après-2015 et les objectifs de développement durable⁸.

Accélérer la réalisation des OMD: la contribution de l'OIT

Parallèlement à la réflexion sur le programme de l'après-2015, l'ONU et la Banque mondiale déploient d'importants efforts pour accélérer la réalisation des OMD d'ici à 2015. L'OIT contribue aux initiatives déployées au **Ghana**, au **Niger** et en **République-Unie de Tanzanie**. Dans le cadre de l'OMD 1 («Réduire l'extrême pauvreté et la faim»), le soutien apporté par l'OIT à la **République-Unie de Tanzanie** est axé sur la création d'entreprises et de coopératives, l'amélioration des opportunités d'emploi, la formation, l'accès aux mécanismes de microfinance et aux services d'aide à l'entreprise. Au **Ghana**, l'Organisation met l'accent sur l'OMD 5 («Améliorer la santé maternelle») en renforçant la protection de la maternité, tout en contribuant aux avancées réalisées sur le front de l'OMD 6 («Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies») (en particulier dans le domaine de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant), en améliorant l'accès à l'éducation sanitaire et aux services de santé via le lieu de travail. On examine les moyens d'améliorer les conditions de travail des femmes enceintes et allaitantes. En ce qui concerne l'OMD 1, le **Niger** bénéficie d'une assistance pour la mise en place d'un socle national de protection sociale et la relance des travaux d'infrastructure à forte intensité d'emplois, l'objectif étant de réduire la pauvreté et le chômage parmi les groupes vulnérables, notamment dans les communautés rurales. Un forum national de la protection sociale est prévu pour novembre 2013. D'une manière générale, le travail de l'OIT se fonde sur les normes internationales du travail et sur le dialogue social, et vise à renforcer les capacités nationales nécessaires pour assurer la mise en œuvre de ces initiatives jusqu'en 2015 et au-delà.

Lancement des négociations intergouvernementales pour la définition des objectifs de développement durable

9. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies (GTO) créé dans le prolongement des conclusions de la Conférence Rio+20 a été chargé de définir et de soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies une série d'objectifs mondiaux. Le groupe, qui est composé de 30 sièges partagés par 70 Etats membres des Nations Unies, a commencé ses travaux en mars 2013 et participera jusqu'en février 2014 à l'examen de questions thématiques. Il s'est déjà réuni quatre fois⁹.
10. La quatrième réunion du Groupe de travail ouvert s'est tenue à New York en juin 2013, autour des thèmes suivants: l'emploi et le travail décent pour tous, la protection sociale, la jeunesse et la culture, la santé et la dynamique démographique. Dans son discours d'introduction, le Directeur général adjoint du BIT pour la gestion et la réforme a insisté sur le rôle capital du travail décent et productif dans la réalisation du développement durable¹⁰. Au cours du débat, plusieurs gouvernements ont évoqué la question relative à la

⁷ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/meetingdocument/wcms_218196.pdf

⁸ <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2012/11/un-women-convenes-expert-consultations-on-gender-and-the-post-2015-agenda/>

⁹ <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>

¹⁰ http://www.ilo.org/newyork/news/WCMS_216536/lang--en/index.htm; le Bureau a également coordonné la préparation des rapports thématiques des Nations Unies destinés à alimenter les discussions du GTO sur l'emploi et le travail décent, ainsi que sur la protection sociale; voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18331106tstissuesemploywork.pdf> et <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18320406tstissuesocprot.pdf>.

définition d'un objectif indépendant expressément axé sur l'emploi. Plusieurs préoccupations de l'OIT ont été prises en compte dans les conclusions finales: la priorité à accorder partout dans le monde à la lutte contre le chômage des jeunes; la question des emplois peu productifs du secteur informel; l'importance d'économies résilientes et diversifiées; la nécessité d'un environnement politique propice à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat; et la mise en place de socles de protection sociale adaptés aux besoins de chaque pays.

11. D'une manière générale, un consensus est en train de s'établir au sein du GTO en faveur de la constitution, pour le développement de l'après-2015, d'un cadre unique des Nations Unies contenant un ensemble d'objectifs susceptibles d'être appliqués de manière universelle, mais aussi d'être adaptés aux priorités nationales – l'éradication de la pauvreté constituant l'objectif principal – et mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer et d'équilibrer les trois dimensions du développement durable. Lors de ses prochaines réunions, le GTO se penchera sur la question des moyens de mise en œuvre et des ressources et examinera des propositions d'objectifs concrets. Il commencera en mars 2014 la rédaction de son rapport et de ses recommandations finales, qui seront soumis à l'Assemblée générale en septembre 2014.

Les principaux contours du débat sur l'après-2015

12. Parallèlement au processus intergouvernemental, on assiste à la multiplication des propositions d'objectifs mondiaux émanant des gouvernements, de la société civile, des cercles de réflexion universitaires, de groupes d'entreprises et des syndicats. L'inventaire en ligne des objectifs de développement durable mis en place par le Forum des parties prenantes répertorie plus de 70 propositions dans les domaines de l'éradication de la pauvreté et du développement durable; l'emploi et le travail font partie des thèmes récurrents, suivis par l'égalité entre hommes et femmes, les droits de l'homme et la protection sociale¹¹. Le répertoire des futurs objectifs établi par l'Overseas Development Institute (qui recense environ 150 propositions) fait apparaître une tendance similaire, les thématiques prioritaires étant le développement durable, l'emploi et les facteurs productifs et économiques qui s'y rattachent, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la santé¹².
13. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement de l'après-2015 qui a été mandaté par le Secrétaire général des Nations Unies a publié un rapport intitulé: *Pour un nouveau partenariat mondial: Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*. Ce rapport d'une grande richesse, qui a un retentissement important, préconise l'introduction de transformations économiques et institutionnelles majeures, la mise en place d'un nouveau partenariat mondial, ainsi que le lancement d'une «révolution en matière de données» qui permettra de mieux suivre les progrès et de renforcer la responsabilisation. Il recommande d'axer le futur programme de développement sur une transformation des économies destinée à créer des emplois et à favoriser un mode de croissance inclusif, et propose de libeller l'objectif indicatif 8 (il y en a 12) comme suit: «Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable». Il recommande également d'introduire une cible sur la protection sociale dans l'objectif indicatif 1 intitulé «Mettre fin à la pauvreté»¹³.

¹¹ <http://www.sustainabledevelopment2015.org/index.php/blog2/item/284-initial-stocktaking-analysis-of-the-sdgs-e-inventory-visions-for-global-goals>

¹² <http://post2015.org/2013/05/16/what-do-we-know-about-the-worlds-proposals-for-post-2015-goals-first-analysis-from-the-future-goals-tracker/>

¹³ <http://www.post2015hlp.org/the-report/>

14. Le rapport a suscité louanges et critiques. Lors du débat général du Conseil économique social des Nations Unies (ECOSOC) qui s'est tenu à Genève (18-26 juillet 2013), certaines délégations ont déclaré que certaines questions touchant à la gouvernance mondiale (relations commerciales, environnement, relations économiques, migrations et financement du développement, entre autres) n'avaient pas été traitées de manière satisfaisante. D'autres ont apprécié que l'accent soit mis sur un cadre évolutif, comportant tout un éventail d'objectifs envisageables. La Confédération syndicale internationale a quant à elle fait observer que le rapport n'était pas suffisamment ambitieux en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et aurait pu renvoyer plus systématiquement aux quatre dimensions du travail décent dans sa recommandation sur l'emploi.
15. Une autre proposition importante est celle du Programme d'actions pour le développement durable mis au point par le Réseau des solutions pour le développement durable dirigé par M. Jeffrey Sachs. Il propose la définition d'une dizaine d'objectifs universels, dont certains comporteront une composante «emploi». La cible associée à l'objectif indicatif 3, qui porte sur l'éducation et l'apprentissage, est d'amener le taux de chômage des jeunes sous la barre des 10 pour cent. L'emploi rural et urbain est une cible commune à l'objectif 6, qui touche au secteur agricole, et à l'objectif 7, libellé «Promouvoir des villes inclusives, productives et résilientes»¹⁴.
16. Plusieurs autres propositions vont dans le même sens, en rattachant l'emploi et le travail décent à d'autres objectifs, ce qui permet de mettre une approche intégrée au service de la réalisation d'un objectif majeur comme l'éradication de la pauvreté, le développement humain ou la croissance inclusive. Le Pacte mondial propose par exemple d'assortir l'objectif indicatif 1 – qui porte sur la réduction de la pauvreté et l'accroissement de la prospérité au moyen d'une croissance inclusive – d'une cible ayant pour objet la création d'emplois fondée sur le travail décent¹⁵. La proposition d'ONU Femmes concernant l'établissement d'un objectif à part entière sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes comporte également une cible qui a trait au travail décent pour les femmes¹⁶.
17. Le rapport du Secrétaire général, qui sera le principal document de référence pour la réunion spéciale de septembre 2013, indique que les résultats des consultations et des rapports spéciaux permettent de dégager un certain nombre d'éléments communs encourageants. Il propose que les éléments clés du cadre de développement de l'après-2015 soient les suivants:
- a) l'universalité, pour mobiliser pays développés et pays en développement et n'en laisser aucun à la traîne;
 - b) le développement durable, pour relever les défis mutuellement liés auxquels la planète se heurte, et notamment l'importance primordiale accordée à l'éradication de la pauvreté extrême sous toutes ses formes;

¹⁴ <http://unsdsn.org/files/2013/06/130613-SDSN-An-Action-Agenda-for-Sustainable-Development-FINAL.pdf>

¹⁵ «Corporate Sustainability and the United Nations post-2015 Development Agenda»; voir http://www.unglobalcompact.org/issues/partnerships/post_2015_development_agenda.html.

¹⁶ On peut citer d'autres exemples: la Banque mondiale, l'ONG Save the Children et ce qu'il est convenu d'appeler les «Principes de Bellagio» proposés par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance mondiale et l'Institut coréen du développement.

- c) des transformations économiques inclusives assurant des emplois décents, étayées par des technologies durables, de manière à évoluer vers des modes durables de consommation et de production;
- d) la paix et la gouvernance, résultats essentiels et catalyseurs du développement;
- e) un nouveau partenariat mondial, conscient des intérêts partagés, des besoins différents et des responsabilités mutuelles, pour garantir l'adhésion au nouveau cadre conceptuel et les moyens de le mettre en œuvre;
- f) l'adaptation du programme aux besoins, de manière que la communauté internationale soit dotée des institutions et des mécanismes qui lui permettront de relever les défis liés à la réalisation du programme de développement durable au niveau national (paragr. 81).

18. Pour assurer la traduction concrète de ces objectifs, 14 actions de transformation, qui se renforcent mutuellement, sont examinées en détail aux paragraphes 83 à 96 du rapport. Elles comportent notamment l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, la lutte contre l'exclusion et l'inégalité, la démarginalisation des femmes et des filles, l'offre d'un enseignement de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie, la promotion d'une croissance inclusive et durable et de l'emploi décent, l'édification de la paix et d'une gouvernance efficace fondée sur la primauté du droit et des institutions solides.

Principaux enjeux et prochaines étapes

19. Pour résumer, il semble qu'un consensus se soit établi sur la nécessité de définir un ensemble unique et équilibré d'objectifs, limités en nombre, universels mais susceptibles de s'adapter aux spécificités de chaque pays, et de mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté ainsi que l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Une grande attention a également été portée à la question du suivi et de la responsabilisation, qui supposent un investissement important au niveau de la mise à disposition et de la qualité des données. Le principal enjeu est de parvenir à établir d'un commun accord un cadre «évolutif» qui permette d'organiser et de hiérarchiser un nombre raisonnable de thématiques. Il importe autrement dit que les objectifs mondiaux ne se réduisent pas à une collection hétéroclite de projets à courte vue, peu ambitieux mais aisément «médiatisables», mais qu'ils constituent autant de points d'ancrage et de leviers d'action qui permettront d'engager avec succès de profondes transformations au service du développement durable.

20. Les thématiques de l'OIT ont occupé une place importante tant dans les consultations sur l'après-2015 que dans le débat public sur le futur programme de développement. Dans de nombreux pays, la demande de la population porte sur les opportunités d'emploi et la dignité au travail, les experts soulignant quant à eux le potentiel de transformation dont sont porteurs les objectifs relatifs à l'emploi et au travail décent. Dans certaines propositions, cependant, l'emploi et le travail décent ont plutôt un statut de «cibles» associées à des objectifs comme l'éradication de la pauvreté ou la croissance inclusive.

21. Le processus vient de débiter, et il est de ce fait difficile de prédire l'issue des négociations intergouvernementales. Il est probable qu'au fil des jours le débat va se politiser et gagner en complexité. À terme, les négociations seront vraisemblablement fortement influencées par les propositions qui auront su déterminer de manière convaincante des objectifs, des cibles et des indicateurs simples et concrets. Quant au résultat final, c'est sans doute la capacité de mobiliser des soutiens et de mettre au point un argumentaire rigoureux fondé sur des données probantes qui fera la différence. On peut

d'ores et déjà prédire que le débat et le nouveau cadre, quel qu'il soit, modifieront en profondeur le mode d'organisation et de financement de la coopération pour le développement, ce qui aura d'importantes répercussions pour l'OIT¹⁷.

22. Il y a encore un long chemin à parcourir. La première discussion qui s'est tenue en septembre 2013 et qui fera l'objet d'un rapport présenté oralement au Conseil d'administration sera suivie au cours de l'année 2014 d'une série de réunions et travaux préparatoires dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies; le lancement officiel des négociations intergouvernementales aura très probablement lieu en septembre 2014; le Secrétaire général des Nations Unies devrait présenter fin 2014 un rapport de synthèse récapitulant toute les informations relatives à l'après-2015; un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement se déroulera en septembre 2015 en vue de l'adoption du programme de développement de l'après-2015.
23. La stratégie en six points proposée ci-après, qui tient dûment compte de l'apport des mandants tripartites, trace la voie à suivre pour la poursuite des travaux du BIT relatifs au programme de développement durable de l'après-2015¹⁸:
 - a) Les mandants tripartites et le Bureau devront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer la réalisation des OMD jusqu'à la fin de l'année 2015.
 - b) Les mandants tripartites et le Bureau devront continuer de mettre en évidence l'importance du plein emploi, du travail décent et de la protection sociale pour le développement durable, et poursuivre ce travail de sensibilisation jusqu'aux dernières phases des négociations sur le nouveau cadre.
 - c) Les ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales devront être étroitement associés à la définition des positions à adopter dans le cadre des négociations sur le programme de développement de l'après-2015 engagées dans les capitales et les institutions régionales. Les partenaires sociaux devront être dûment consultés à toutes les étapes du processus.
 - d) Le travail de sensibilisation du BIT devra s'appuyer sur une stratégie de communication structurée qui lui permette de toucher les faiseurs d'opinion, les groupes de réflexion et les médias. Il conviendra de tirer parti des relations établies avec les partenaires extérieurs anciens et nouveaux, notamment les parlementaires, les réseaux universitaires et les organisations non gouvernementales. Le matériel utilisé pour ce travail de sensibilisation devra comporter les rapports soumis à l'Assemblée générale et à l'ECOSOC ainsi que les résolutions établies par ces deux instances, ainsi que tous les autres documents et études officiels émanant des organisations du système des Nations Unies et des partenaires sociaux. Il sera particulièrement utile d'établir des liens avec les conclusions sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 102^e session (juin 2013) ainsi qu'avec le plan d'action stratégique qui en est résulté¹⁹.

¹⁷ Document GB.319/POL/8.

¹⁸ Cette initiative présentera également un intérêt pour l'Initiative sur l'éradication de la pauvreté, l'une des sept initiatives proposées dans le rapport présenté par le Directeur général à la Conférence internationale du Travail à sa session de juin 2013 et mentionnée dans le document GB.319/INS/3/1.

¹⁹ Document GB.319/INS/3/2.

- e) Le Bureau continuera de suivre étroitement les contributions des Nations Unies et de s'y associer activement, en sélectionnant notamment des thèmes pertinents pour la préparation des notes de synthèse destinées au GTO de l'Assemblée générale, et en participant aux initiatives mises en œuvre par les Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial.
- f) Les recherches, études et analyses du Bureau, auxquelles s'ajouteront de nouvelles notes d'orientation, constitueront des sources utiles d'information et de données. Il conviendra notamment de s'attacher à définir et à analyser les liens qui rattachent les questions de l'emploi et du travail décent aux thématiques touchant à la croissance inclusive, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, y compris sous l'angle des socles de protection sociale. Il sera également important que le Bureau se prépare à la «révolution» annoncée du mode de collecte et d'analyse des statistiques sur le marché du travail.

Projet de décision

24. Le Conseil d'administration:

- a) *recommande aux mandants tripartites et prie le Directeur général de donner effet à la stratégie en six points pour la poursuite des travaux relatifs au cadre de développement durable de l'après-2015 présentée au paragraphe 23;*
- b) *demande que l'on fasse régulièrement le point sur cette question.*